

Formation AIPR ENCADRANT

(Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux)



PUBLIC

Personnel assurant l'encadrement des opérations en tant que conducteur de travaux, chef de chantier

PRE REQUIS

Carte d'identité à jour pour présentation à l'examen.

DUREE

7 heures

Examen d'1 heure en fin de session

COUT DE LA FORMATION

Pris totalement en charge par les opérateurs de compétences ou l'employeur.

LIEU DE LA FORMATION

CFA BTP Moselle
à Montigny-lès-Metz

MODALITES D'EVALUATION

Évaluation certificative (QCM) en fin de session en direct sur le site du MEEM (Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer)

ENCADREMENT

Formateur spécialisé agréé ayant une expérience professionnelle de minimum 5 ans

ACCESSIBILITE

Accueil des personnes en situation de handicap

CONTACT :

Tél : 03 87 63 71 08

Mail : formation.continue@cfabtp-moselle.org

OBJECTIFS

- Connaître les dispositions réglementaires (DT-DICT, PPSP, ...), les différents types de réseaux et les risques associés.
- Faire appliquer les mesures de prévention définies dans le cadre d'un chantier à proximité d'un réseau.
- Veiller à la sécurité du chantier lors des interventions à proximité des réseaux.
- Comprendre les conséquences d'un dommage et savoir comment réagir en cas d'accident.

CONTENU

CONTEXTE ET REGLEMENTATION :

- Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire
- Les intervenants des réseaux et leur rôle droit, obligations et responsabilité de chacun
- Les procédures de déclaration (DT-DICT), (AIPR)
- La responsabilité légale des acteurs et les sanctions applicables.
- Les principaux documents
- L'analyse des différents risques liés aux réseaux souterrains et aériens existants et à construire, et mesures de prévention correspondantes
- Procédures de prévention en amont du chantier
- Plan de prévention, PGCSPPS, PPSPS / DT, DICT / Demande de mise hors tension / Distances de sécurité
- Identification des situations dangereuses ou inattendues / Règles d'arrêt de chantier / Accès aux ouvrages de sécurité / Constat contradictoire d'anomalie ou de dommage / Préparation des relevés topographiques de réseaux

LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER :

- Sensibilisation, information et transmission des instructions à l'encadrement
- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les piquetages et marquages au sol.
- Savoir les localiser selon leurs classes
- Repérer les réseaux sur plan
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

EN CAS D'ANOMALIE :

- Mesures à respecter en cas d'accident.
- La règle des 4A.
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise

PEDAGOGIE

Alternance d'apports théoriques :

- Exposés, débats, échange
- Mise en situation et préparation à l'examen par QCM

Moyens pédagogiques :

- Salle de formation équipée d'ordinateurs / tablettes connectés à internet
- Livrets stagiaires

CONDITIONS DE VALIDATION

- Évaluations formatives tout au long de la formation
- Évaluation certificative finale par QCM sur la plateforme officielle MEEM
- La réussite à cet examen nécessite 48 points minimum sur 80
- Attestation de réussite à l'examen remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*01.